



fin de contrat a durée déterminée

Par **alexis1488**, le **22/01/2013** à **18:36**

Bonjour , voila mon soucis je suis actuellement en cdd pour une entreprise qui se termine le 31 janvier 2013 , et mon employeur souhaitent me refaire un cdd , donc je voudrais savoir si jamais je signe le contrat avant le début de celui ci (1er février) et que j'ai trouver un autre travail comment cela se passe t'il ? merci d'avance pour vos réponse

Par **P.M.**, le **22/01/2013** à **19:14**

Bonjour,
De toute façon, vous pourrez toujours le rompre pour embauche en CDI en respectant éventuellement un préavis maximum de 2 semaines mais s'il n'a pas encore débuté, il faudra examiner la situation précise du moment...

Par **alexis1488**, le **22/01/2013** à **19:44**

Mais ce n'est pas un cdi mais un cdd

Par **P.M.**, le **23/01/2013** à **08:30**

Bonjour,
C'est bien sûr le CDD qui peut être rompu pour embauche en CDI et c'est bien de cela dont il s'agirait, je pense, sinon il faudrait rechercher un accord commun...